



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 1

Date de la convocation : 21 septembre
2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, GOLA Odile, GOHIER Monique, DESIRE Valérie, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : J-Romuald MINEREAU

DELIBÉRATION N°147

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL– AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2021

Il est rappelé au conseil municipal que **deux conventions ont été signées avec les services de l'État** (Préfète de la Vienne et Directeur académique des services de l'Éducation Nationale) **et la CAF** de la Vienne concernant **la mise en œuvre du PEDT** (Projet Educatif Territorial) et de **la charte qualité Plan mercredi**, conformément à la délibération n°170 du conseil municipal du 13 décembre 2018.

Ces conventions signées le 21 décembre 2018, couvraient les années scolaires 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021. Elles sont donc arrivées à échéance le 6 juillet 2021.

Du fait de la pandémie du Covid 19 et des mesures sanitaires prises, la commune et ses partenaires, membres de la communauté éducative, **n'ont pu mener à leur terme les projets qui avaient été engagés en 2019.**

La commune a donc sollicité la prolongation du PEDT sur l'année scolaire 2021/2022 auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports qui anime ces dispositifs.

La demande a reçu un avis favorable.

Le Directeur académique des services de l'Education Nationale nous propose de signer un avenant qui prolongera le PEDT sur l'année scolaire 2021/2022 et qui devra permettre de parfaire l'évaluation et d'élaborer un nouveau projet avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant à la convention de partenariat PEDT tel que joint à la présente.

...

VU la délibération du 13 décembre 2018 relative à la signature du PEDT pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021,

VU la demande de la municipalité de bénéficier d'une prolongation du PEDT,

VU les éléments du bilan du PEDT et les perspectives de travail pour l'année 2021-2022,

VU l'avis rendu par la commission départementale réunie le 27 mai 2021 validant la demande de prolongation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'avenant à la convention de partenariat relative au Projet Educatif Territorial tel que joint à la présente ;
- charge M le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, de le signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

